

Conclusions après plaidoirie

Par squier, le 12/01/2016 à 19:54

Bonjour,

Je suis un peu remonté

Aujourd'hui, je suis passé en audience devant le TI

Mon avocat a plaidé (sans ma présence) et me dit ce soir que l'avocat adverse lui a envoyé des conclusions hier soir

Il évoque des sujets importants jamais abordés avec mon avocat Il n'a pas les réponses et n'a forcément pas pu répondre à l'audience

Est il possible de déposer encore des conclusions après une plaidoirie ?

D'avance merci

Cordialement